



journal-officiel.gouv.fr

Un site de la Direction de l'information légale et administrative

## BULLETIN DES ANNONCES LÉGALES OBLIGATOIRES

8 octobre 2010

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

Accueil  
Bulletin n°121

### Convocations

#### Assemblées d'actionnaires et de porteurs de parts

#### AES CHEMUNEX

Société Anonyme au capital de 2 362 341,89 euros

Siège social : Route de Dol

35270 COMBOURG

331 270 678 R.C.S. SAINT-MALO

#### Avis de convocation

MM. les actionnaires sont convoqués le 15 novembre 2010 à 11 heures, en assemblée générale ordinaire dans les locaux de la société AES LABORATOIRE GROUPE, à BRUZ (35170), Rue Maryse Bastié, ZAC de KER LANN, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### Ordre du jour

#### De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Constatation de la démission de leurs fonctions d'administrateurs de Monsieur Thierry LEJAY et de Monsieur Frédéric SIMON,
- Nomination de Monsieur Hervé CLAQUIN, de Monsieur David MIZRAHI et de Monsieur Patrice VERRIER en qualité de nouveaux administrateurs,
- Pouvoirs à conférer.

#### Projet de résolutions soumises à l'assemblée générale

#### De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

**Première résolution.** – (Démission Monsieur Thierry LEJAY) - L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation du rapport du Conseil d'administration, prend acte de la démission de Monsieur Thierry LEJAY de ses fonctions d'administrateur à effet de ce jour.

**Deuxième résolution.** – (Nomination Monsieur Hervé CLAQUIN) - L'assemblée générale, décide de nommer, à compter de la présente assemblée générale, en remplacement de Monsieur Thierry LEJAY, démissionnaire, Monsieur Hervé CLAQUIN, en qualité d'administrateur, pour une période de trois années conformément à l'article 17 des statuts, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013.

**Troisième résolution.** – (Démission Monsieur Frédéric SIMON) - L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation du rapport du Conseil d'administration, prend acte de la démission de Monsieur Frédéric SIMON de ses fonctions d'administrateur à effet de ce jour.

**Quatrième résolution.** – (Nomination Monsieur David MIZRAHI) - L'assemblée générale décide de nommer, à compter de la présente assemblée générale, en remplacement de Monsieur Frédéric SIMON, démissionnaire, Monsieur David MIZRAHI, en qualité d'administrateur, pour une période de trois années conformément à l'article 17 des statuts, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013.

**Cinquième résolution.** – (Nomination Monsieur Patrice VERRIER) - L'assemblée générale, décide de nommer, à compter de la présente assemblée générale, un nouvel administrateur en la personne de Monsieur Patrice VERRIER, pour une période de trois années conformément à l'article 17 des statuts, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013.

**Sixième résolution.** – (Pouvoirs pour formalités) - L'assemblée générale, confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir partout où besoin sera les

formalités de publicité prescrites par la réglementation en vigueur.

---

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède a droit de participer à cette assemblée ou de s'y faire représenter par un actionnaire ou par son conjoint ou d'y voter par correspondance.

Pour pouvoir participer ou se faire représenter à cette assemblée ou voter par correspondance, les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits en compte chez BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, GIS EMETTEURS, Grand Moulin de Pantin, 9 rue du Débarcadère – 93761 PANTIN Cédex, trois jours au moins avant la date fixée pour la réunion. Ils n'ont aucune formalité de dépôt à remplir et seront admis sur simple justification de leur identité.

Pour avoir le droit de participer à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent trois jours au plus tard avant la date fixée pour la réunion demander à l'intermédiaire financier habilité chez lequel leurs titres sont inscrits en compte, une attestation de participation.

Ils pourront solliciter également de cet intermédiaire un formulaire leur permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'assemblée.

L'attestation ainsi que le formulaire devront être adressés à BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, GIS EMETTEURS, Grand Moulin de Pantin, 9 rue du Débarcadère – 93761 PANTIN Cédex.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis, parvenus à l'intermédiaire sus-désigné deux jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée.

*Le conseil d'administration*

**1005514**

## CONVOCATIONS

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### AES CHEMUNEX

Société Anonyme au capital de 2.362.341,89 euros  
Siège social : Route de Dol, 35270 Combourg  
331 270 678 RCS Saint-Malo

Cet avis modifie l'avis n° 1005514 paru au BALO n° 121 en date du 08 octobre 2010.

#### Avis de réunion avant convocation

MM. les actionnaires sont informés qu'une assemblée générale ordinaire se tiendra le 15 novembre 2010 à 11 H, dans les locaux de la société AES LABORATOIRE GROUPE, à BRUZ (35170), Rue Maryse Bastié, ZAC de KER LANN, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### *Ordre du jour De la compétence de l'assemblée générale ordinaire*

- Constatation de la démission de leurs fonctions d'administrateurs de Monsieur Thierry LEJAY et de Monsieur Frédéric SIMON,
- Nomination de Monsieur Hervé CLAQUIN, de Monsieur David MIZRAHI et de Monsieur Patrice VERRIER en qualité de nouveaux administrateurs,
- Pouvoirs à conférer.

#### Projet de résolutions soumises à l'assemblée générale

##### *De la compétence de l'assemblée générale ordinaire*

**Première résolution.** – (*Démission Monsieur Thierry LEJAY*) – L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation du rapport du Conseil d'administration, prend acte de la démission de Monsieur Thierry LEJAY de ses fonctions d'administrateur à effet de ce jour.

**Deuxième résolution.** – (*Nomination Monsieur Hervé CLAQUIN*) – L'assemblée générale, décide de nommer, à compter de la présente assemblée générale, en remplacement de Monsieur Thierry LEJAY, démissionnaire, Monsieur Hervé CLAQUIN, en qualité d'administrateur, pour une période de trois années conformément à l'article 17 des statuts, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013.

**Troisième résolution.** – (*Démission Monsieur Frédéric SIMON*) – L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation du rapport du Conseil d'administration, prend acte de la démission de Monsieur Frédéric SIMON de ses fonctions d'administrateur à effet de ce jour.

**Quatrième résolution.** – (*Nomination Monsieur David MIZRAHI*) – L'assemblée générale décide de nommer, à compter de la présente assemblée générale, en remplacement de Monsieur Frédéric SIMON, démissionnaire, Monsieur David MIZRAHI, en qualité d'administrateur, pour une période de trois années conformément à l'article 17 des statuts, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013.

**Cinquième résolution.** – (*Nomination Monsieur Patrice VERRIER*) – L'assemblée générale, décide de nommer, à compter de la présente assemblée générale, un nouvel administrateur en la personne de Monsieur Patrice VERRIER, pour une période de trois années conformément à l'article 17 des statuts, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013.

**Sixième résolution.** – (*Pouvoirs pour formalités*) – L'assemblée générale, confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir partout où besoin sera les formalités de publicité prescrites par la réglementation en vigueur.

Les actionnaires pouvant justifier qu'ils possèdent ou peuvent représenter la fraction du capital requise par l'article R.225-71 du Code de commerce, peuvent formuler des demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour. Cette demande devra être effectuée par lettre recommandée au siège social de la société, dans un délai de vingt jours à compter de la publication du présent avis. Cette demande devra être accompagnée du texte des projets de résolutions et éventuellement d'un bref exposé des motifs.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède a droit de participer à cette assemblée ou de s'y faire représenter par un actionnaire ou par son conjoint ou d'y voter par correspondance.

Pour pouvoir participer ou se faire représenter à cette assemblée ou voter par correspondance, les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits en compte chez BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, GIS EMETTEURS, Grand Moulin de Pantin, 9 rue du Débarcadère – 93761 PANTIN Cédex, trois jours au moins avant la date fixée pour la réunion. Ils n'ont aucune formalité de dépôt à remplir et seront admis sur simple justification de leur identité.

Pour avoir le droit de participer à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent trois jours au plus tard avant la date fixée pour la réunion demander à l'intermédiaire financier habilité chez lequel leurs titres sont inscrits en compte, une attestation de participation. Ils pourront solliciter également de cet intermédiaire un formulaire leur permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'assemblée.

L'attestation ainsi que le formulaire devront être adressés à BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, GIS EMETTEURS, Grand Moulin de Pantin, 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis, parvenus à l'intermédiaire sus-désigné deux jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée.

*Le conseil d'administration.*

**1005562**



**journal-officiel.gouv.fr**  
Un site de la Direction de l'information légale et administrative

## ■ BULLETIN DES ANNONCES LÉGALES OBLIGATOIRES

15 octobre 2010

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

Accueil  
Bulletin n°124

### Convocations

#### Assemblées d'actionnaires et de porteurs de parts

##### AES CHEMUNEX

Société Anonyme au capital de 2.362.341,89 euros

Siège social : Route de Dol

35270 COMBOURG

RCS SAINT-MALO 331 270 678

Cet avis complète l'avis n°1005562 paru au BALO N°122 en date du 11 octobre 2010.

##### Avis de réunion avant convocation

L'avis de réunion avant convocation n° 1005562 du 11 octobre 2010, informant les actionnaires qu'une assemblée générale ordinaire se tiendra le 15 novembre 2010 à 11 H, dans les locaux de la société AES LABORATOIRE GROUPE, à BRUZ (35170), Rue Maryse Bastié, ZAC de KER LANN, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

##### Ordre du jour

*De la compétence de l'assemblée générale ordinaire*

- Constatation de la démission de leurs fonctions d'administrateurs de Monsieur Thierry LEJAY et de Monsieur Frédéric SIMON,
- Nomination de Monsieur Hervé CLAQUIN, de Monsieur David MIZRAHI et de Monsieur Patrice VERRIER en qualité de nouveaux administrateurs,
- Pouvoirs à conférer.

##### Est complété par les mentions suivantes :

Demande d'inscription de projets de résolution, questions écrites et consultation des documents mis à la disposition des actionnaires :

1. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la fraction du capital prévu par les dispositions légales et réglementaires peuvent requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions dans les conditions des articles R.225-71 et R.225-73 du Code de commerce. Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doivent être envoyées par les actionnaires à AES CHEMUNEX, Route de Dol, 35270 COMBOURG, par lettre recommandée avec accusé de réception, jusqu'à vingt-cinq jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale. La demande doit être accompagnée :

- du texte des projets de résolution, qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs ;
- d'une attestation d'inscription en compte qui justifie de la possession ou de la représentation par les auteurs de la demande de la fraction du capital exigée par l'article R.225-71 du Code de commerce susvisé.

En outre, l'examen par l'assemblée des projets de résolutions déposés par les actionnaires est subordonné à la transmission, par les auteurs, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes conditions au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Si le projet de résolution porte sur la présentation d'un candidat au conseil d'administration, il doit être accompagné des renseignements prévus au 5° de l'article R.225-83 du Code de commerce.

Le comité d'entreprise de la société AES CHEMUNEX peut requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolution dans les conditions de l'article R.2323-14 du Code du travail. Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doivent être envoyées par le comité d'entreprise représenté par un de ses membres, à AES CHEMUNEX, Route de Dol, 35270 COMBOURG, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai de dix jours à compter de la publication de l'avis de réunion. La demande doit être accompagnée du texte des projets de résolution, qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs.

Le texte des projets de résolution présentés par les actionnaires ou par le comité d'entreprise de la Société sera publié sans délais sur le site Internet de la Société (<http://www.aeschemunex.com>).

2. Conformément à l'article R.225-84 du Code de commerce, l'actionnaire qui souhaite poser des questions écrites doit, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée, adresser ses questions à AES CHEMUNEX, Président du conseil d'administration, Route de Dol, 35270 COMBOURG, par lettre recommandée avec accusé de réception. Pour être prises en compte, ces questions doivent impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

3. Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre des assemblées générales seront disponibles, au siège social de la Société, Route de Dol, 35270 COMBOURG, à compter de la publication de l'avis de convocation ou quinze jours avant l'assemblée selon le document concerné, et, pour les documents prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce, sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : <http://www.aeschemunex.com>, à compter du vingt et unième jour précédant l'Assemblée.

*Le conseil d'administration.*

1005572